

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-465

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature
au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre
Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise CISE TP sollicitant
l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou
engins à deux roues rue Saint Quentin à l'occasion de travaux de
remplacement de tampons EU,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 18 juin 2025 au
20 juin 2025,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux
roues **s'effectuera par chaussée rétrécie du 18 juin 2025 au 20 juin 2025:**

- Rue Saint Quentin sur la partie comprise entre
l'avenue de la Vallée des Prés et la fin de
l'agglomération, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise
CISE TP.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la
Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée
des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le douze juin deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

